



Les licenciements économiques

PAYS DE LA LOIRE

Document mensuel

Situation au 31/05/2012



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En mai 2012, **919** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en hausse de **32,6%** par rapport à mai 2011. Les licenciés avec dispositif représentent **66,2%** de l'ensemble et affichent une hausse de **62,6%**.

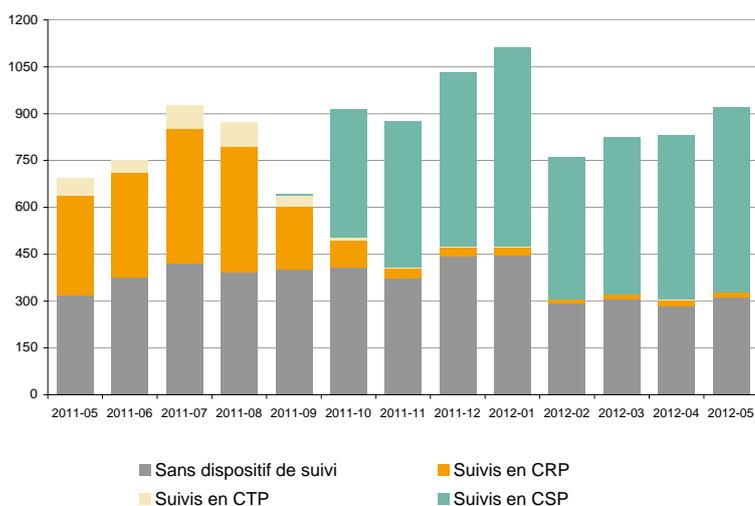
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques a progressé fin 2010 et fin 2011, après une longue période de baisse. En mai 2012, la valeur moyenne mensuelle repart à la hausse (**858** licenciements).

En un an, **10 456** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **6,3%**).

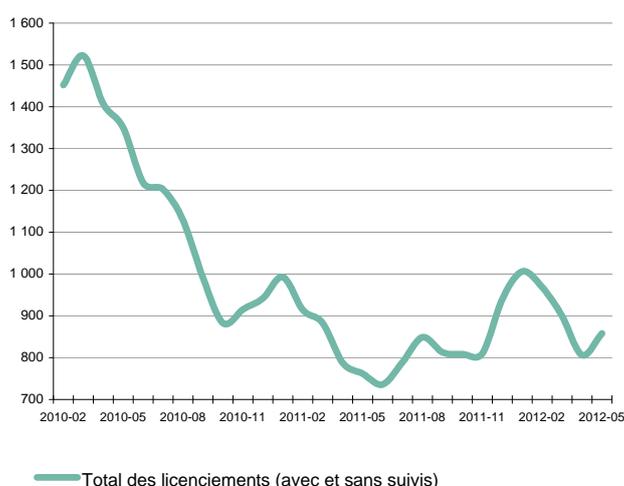
SOMMAIRE

- 1** Les licenciés économiques
- 2-3** Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4** La DEFM avec dispositif
- 5-6** Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



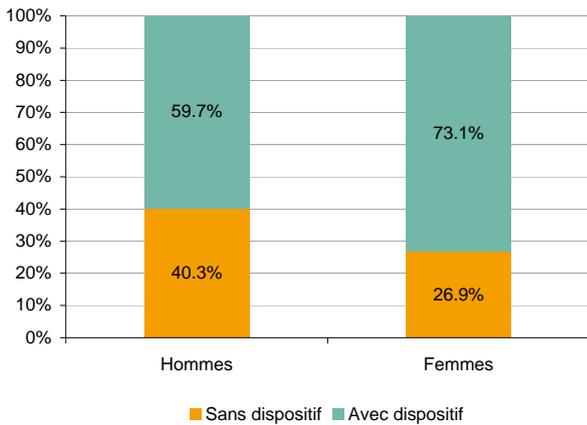
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	mai-12	919	311	33.8%	608	66.2%	17		591
	mai-11	693	319	46.0%	374	54.0%	318	56	
	Evolution	32.6%	-2.5%		62.6%		-94.7%	-100.0%	
Cumul sur 3 mois	mai-12	2 574	902	35.0%	1 672	65.0%	49	4	1 619
	mai-11	2 286	1 065	46.6%	1 221	53.4%	1 080	141	
	Evolution	12.6%	-15.3%		36.9%		-95.5%	-97.2%	
Cumul sur 12 mois	mai-12	10 456	4 453	42.6%	6 003	57.4%	1 604	250	4 149
	mai-11	11 160	5 557	49.8%	5 603	50.2%	5 019	584	
	Evolution	-6.3%	-19.9%		7.1%		-68.0%	-57.2%	

Source Persee

Information méthodologique : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

Répartition par sexe



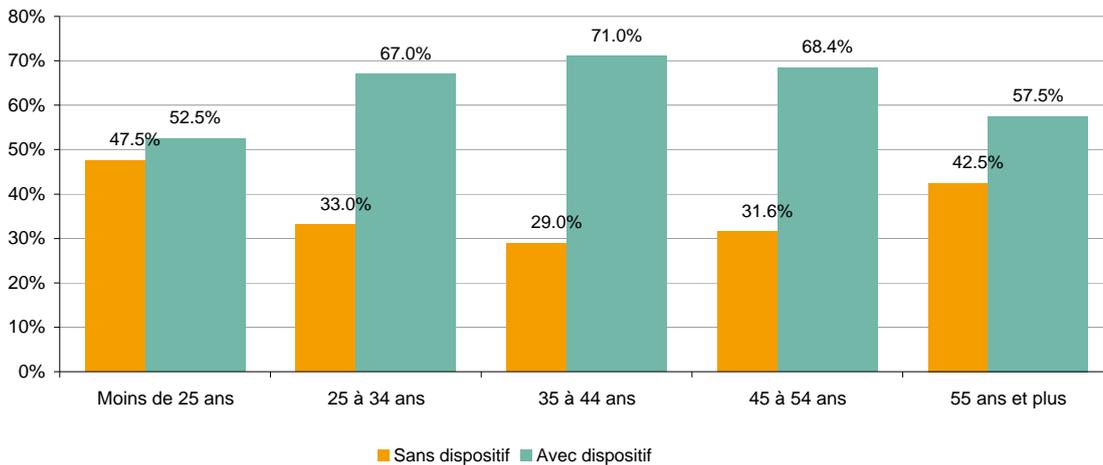
En mai 2012, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**73,1%**) est plus importante que celle des hommes (**59,7%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif : de **52,5%** à **71%**. La tranche des 35 à 44 ans affiche la part la plus élevée.

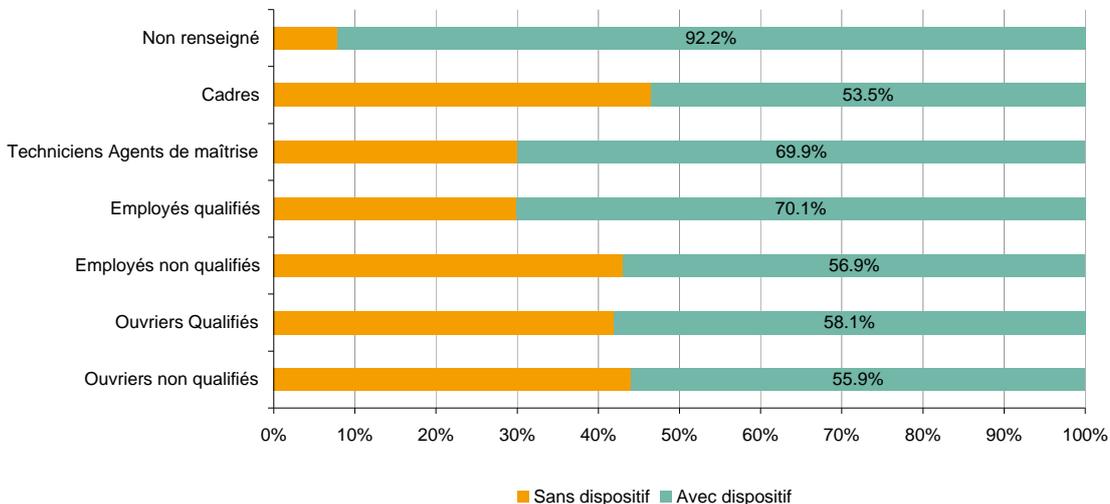
La proportion de personnes suivies par un dispositif est la plus importante chez les employés qualifiés : **70,1%**. Viennent ensuite les Techniciens Agents de maîtrise avec **69,9%**.

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des cadres (**53,5%**).

Répartition par tranche d'âge



Répartition par qualification



Répartition par secteur d'activité



Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
M1607 Secrétariat	31	5	26
F1703 Maçonnerie	25	15	10
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	25	5	20
M1203 Comptabilité	22	NC	NC
D1401 Assistanat commercial	21	NC	NC
H2402 Assemblage - montage de vêtements et produits textiles	19	NC	NC
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	18	5	13
F1606 Peinture en bâtiment	17	6	11
H3302 Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	17	5	12
N1103 Magasinage et préparation de commandes	15	8	7
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	14	6	8
D1212 Vente en décoration et équipement du foyer	13	NC	NC
H1205 Études - modèles en industrie des matériaux souples	12	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	11	NC	NC
N1105 Manutention manuelle de charges	11	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En mai 2012, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Transport et logistique " avec les métiers " Conduite et livraison par tournées sur courte distance ", " Conduite de transport de marchandises sur longue distance " et " Magasinage et préparation de commandes " ;
- " Support à l'entreprise ", avec les métiers " Secrétariat ", " Comptabilité " et " Secrétariat comptable " ;
- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Vente en décoration et équipement du foyer ".

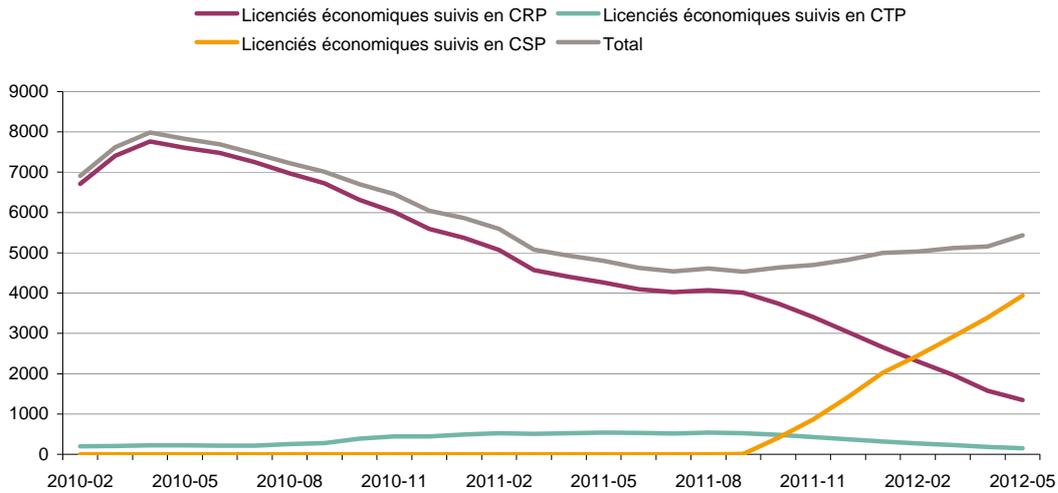
Répartition par département

	Licenciés économiques mai-12	Evolution / mai-11	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	277	6.9%	107	38.6%	170	61.4%
49 Maine et Loire	194	28.5%	73	37.6%	121	62.4%
53 Mayenne	89	81.6%	20	22.5%	69	77.5%
72 Sarthe	159	34.7%	59	37.1%	100	62.9%
85 Vendée	200	72.4%	52	26.0%	148	74.0%
Pays de la Loire	919	32.6%	311	33.8%	608	66.2%

Source Persee

LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

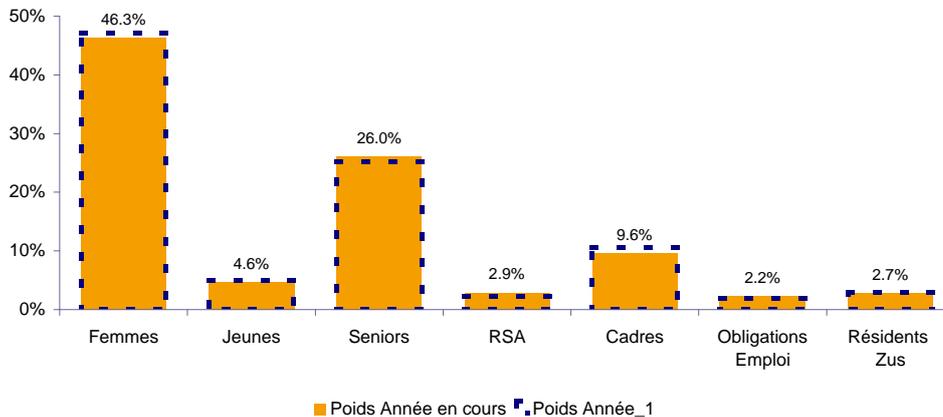
Evolution des DEFM



	mai-10	mai-11		mai-12	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	7 828	4 798	-38.7%	5 437	13.3%
dont CRP	7 609	4 263	-44.0%	1 347	-68.4%
dont CTP	219	535	144.3%	153	-71.4%
dont CSP				3 937	

Répartition par public

	mai-11		mai-12		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 261	47.1%	2 515	46.3%	11.2%
Moins de 25 ans	235	4.9%	252	4.6%	7.2%
50 ans et plus	1 209	25.2%	1 414	26.0%	17.0%
Revenus de Solidarité Active	108	2.3%	156	2.9%	44.4%
Cadres	504	10.5%	522	9.6%	3.6%
Obligations d'emploi	89	1.9%	121	2.2%	36.0%
Résidents Zone Urbaine Sensible	140	2.9%	147	2.7%	5.0%



Source Persee

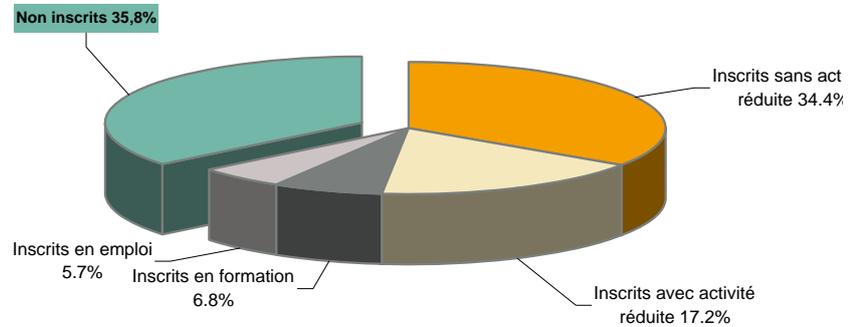
SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En mai 2012, **35,8%** des adhérents de la cohorte d'avril 2011 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **38,5%** pour la population masculine et **65%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

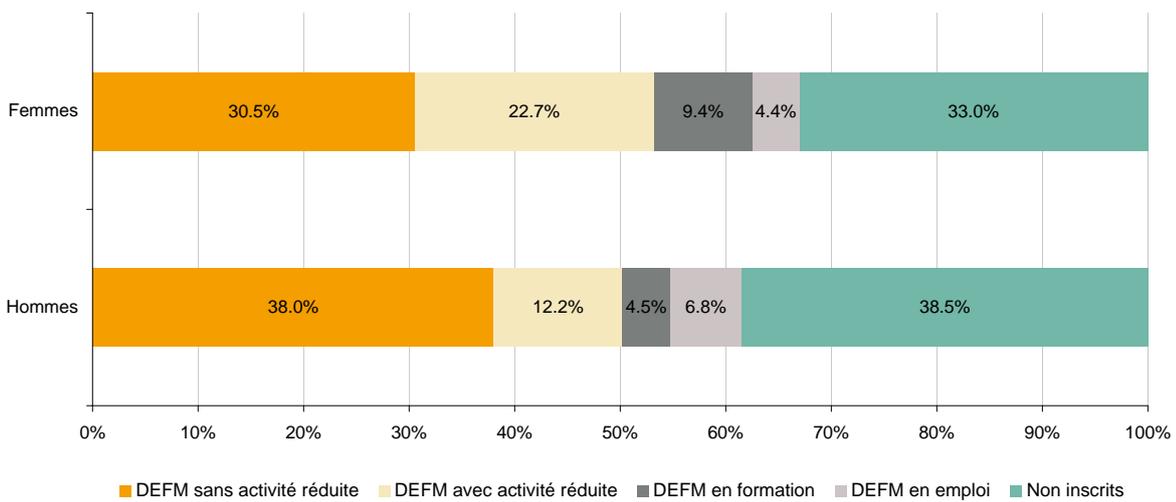
34,4% des adhérents d'avril 2011 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **17,2%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **58,7%**.

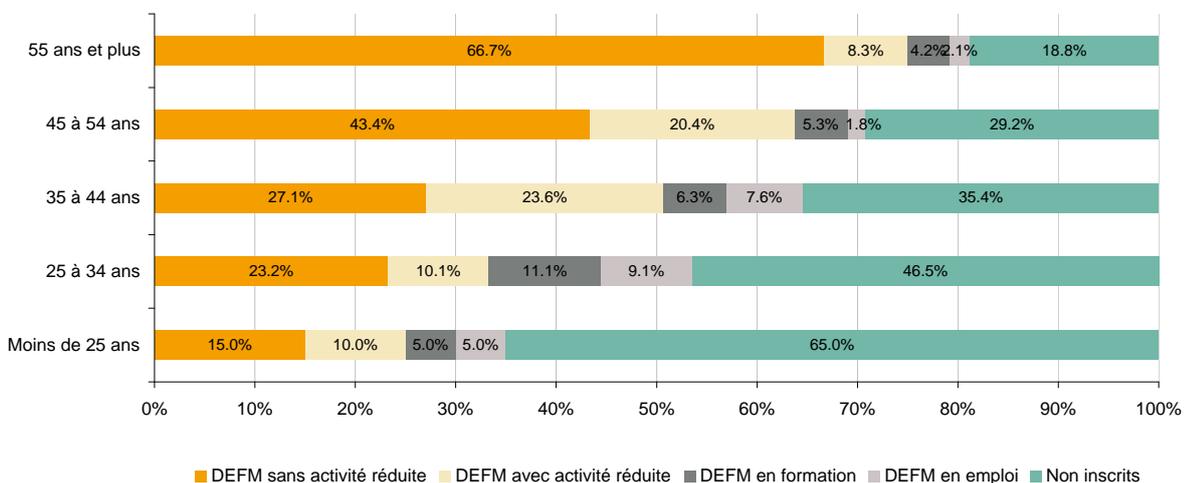
Suivi de la cohorte
d'Avril 2011 - 424 adhérents



Répartition par sexe

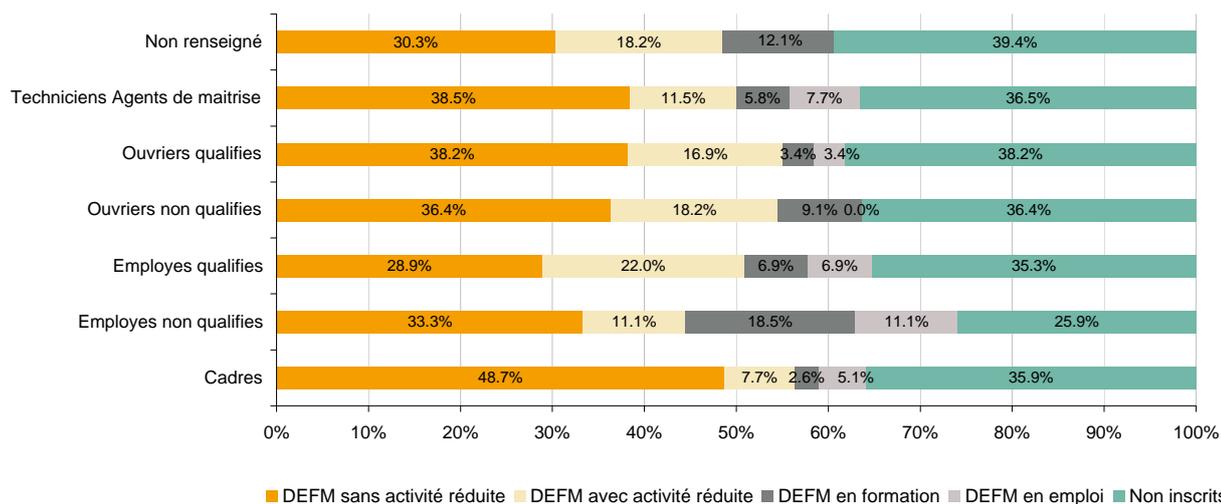


Répartition par tranche d'âge



Source Persee

Répartition par qualification



Source Persee

Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : statspdl@pole-emploi.fr

Directeur de publication :
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :
Hervé BONNET

Conception et réalisation:
Service Statistiques, Etudes et
Evaluation – Catherine MOULIN et
Brigitte VIGOUROUX